

# Règlement du jeu : Fête des Mères

## ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association LoVerdun Vitrines, dont la présidente est Mme Delphine VAUDOIS, domiciliée 30, avenue de Douaumont 55100 VERDUN organise un jeu-concours avec obligation d'achat qui aura lieu le 25 mai 2024 de 9h à 19h.

## ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

La participation à ce jeu avec obligation d'achat est ouverte à toute personne physique et majeure domiciliée en France métropolitaine.

## ARTICLE 3 ET 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Pour tout achat d'un minimum de 15€ chez les commerçants participant à l'opération (à raison d'un ticket par personne, même nom même adresse, même commerce, en libre circulation avec obligation d'achat). Les commerçants ne peuvent pas participer au jeu dans leur propre commerce.

Les commerces participants sont les adhérents 2024 (liste disponible sur [www.loverdunvitrines.fr](http://www.loverdunvitrines.fr))

## Article 5 et 6 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DOTATION

Les participants devront présenter une preuve d'achat (format papier) afin de récupérer une rose (quantité limitée à 1000 roses au total) sur le stand de LoVerdun Vitrines situé en bas du monument à la victoire, le samedi 25 mai 2024 de 9h00 à 19h00.

Les participants tireront au sort leur rose. Parmi les 1000 roses, 10 roses posséderont un sticker Love Your Mama qui donnera le droit à un bon d'achat de 50€ valable chez les commerçants adhérents à LoVerdun Vitrines. Ce bon sera valable jusqu'au 31 mai 2024.

Cette année, une 2ème chance leur est offerte en participant à un tirage au sort lors de notre tombola. Un ticket de caisse présenté donne le droit à 1 rose + 1 tirage au sort de tombola offert (1400 tickets à tirer au sort et 6 bons d'achats à gagner : 2 bons de 100€, 2 de 50€ et 2 de 30€).

Si le participant souhaite retenter sa chance il pourra le faire contre 1€ le ticket de tombola.

Les personnes ne présentant pas de preuves d'achat pourront participer autant de fois qui le souhaiteront (1 ticket= 1€)

## Article 7 : INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants sont informés dès le tirage au sort de la rose et du bulletin de tombola.

Le règlement complet de ce jeu sera adressé par courrier aux participants qui en feraient la demande.

L'organisateur se réserve le droit de publier les résultats du concours sur sa page Facebook et ses supports de communication papier.

## ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour quelque raison que ce soit.

Le seul fait de participer au présent jeu implique l'acceptation sans condition du présent règlement dans son intégralité.

Toute réclamation devra être faite par écrit et adressée à l'association avant le 6 juin 2023.

Aucune réclamation ne sera acceptée après cette date. Il ne sera répondu à aucune correspondance concernant l'interprétation du présent règlement.

#### ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Il ne sera effectué aucun remboursement pour frais de participation.

Ce règlement pourra être fourni sur simple demande écrite (frais de timbre remboursés sur simple demande, au tarif postal lettre verte en vigueur) à l'adresse de l'association et ce à titre gratuit.

Il sera affiché dans tous les commerces participants.

#### ARTICLE 10 : AUTORISATIONS DIVERSES

Les gagnants autorisent les organisateurs à diffuser leur image et leurs coordonnées à des fins de promotion du concours et de ses résultats. Ces autorisations entraînent renonciation à toute action ultérieure en réclamation quant à l'utilisation de leur nom, de leur âge, de leur image, et dès lors que ces utilisations sont conformes aux précédents alinéas. Les présentes autorisations sont données à titre gracieux pour une durée de deux ans à partir de l'annonce des résultats.

#### ARTICLE 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation du présent règlement et à l'arbitrage en dernier ressort de l'association organisatrice, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

LoVerdun Vitrines se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce jeu-concours si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité soit engagée sur ce fait.

Vos informations personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans votre consentement, et votre email ne sera pas utilisé à d'autres fins que celles demandées. Cependant la liste des gagnants peut être communiquée à nos partenaires qui fournissent les bulletins, ceci à des fins promotionnelles.

Conformément à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « informatiques et libertés » vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant par le biais de notre adresse email [contact@loverdunvitrines.fr](mailto:contact@loverdunvitrines.fr).

TOUS LES CAS NON PREVU PAR LE REGLEMENT SERONT TRANCHES PAR L'ASSOCIATION.